



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA CIRCULATION – DEVIATION ROUTE DE QUELERN

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE CE QUI SUI

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera réglementée sur une portion de la Route de Quélern, entre la route de Trégoudan et la route de la Fraternité à compter du mardi 29 octobre 2024 et ce pendant la durée des travaux.

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par la route de Trégoudan et la route de la Fraternité conformément au plan placé en annexe 1 de cet arrêté.

Article 3 :

Une limitation de vitesse à 30 km/h sera mise en place conformément au plan placé en annexe 1 de cet arrêté.

Article 4 :

Une signalisation sera mise en place sur les routes susnommées.

Article 5 :

Les prescriptions des articles précédent ne s'appliquent pas aux personnels intervenant à l'occasion de missions de police ou de secours.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

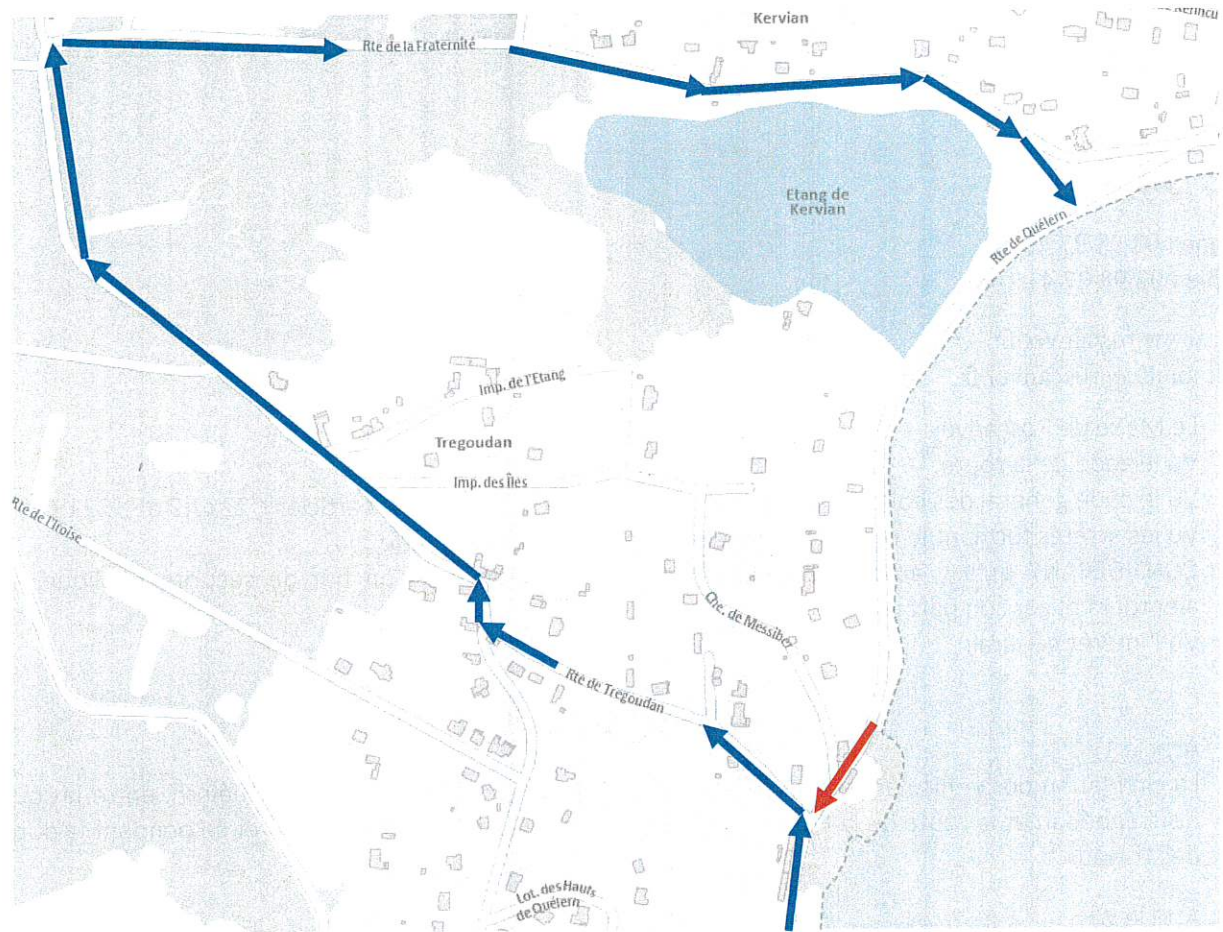
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Conseil Départemental, Antenne de Crozon 29160 CROZON
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite dans les journaux locaux et sur les lieux



Fait à Roscanvel, le 29/10/2024

Pour le Maire
L'adjoint délégué
Philippe DEVERRE

Annexe 1



→ Déviation

→ Zone 30